

présent Parlement du Canada. Et notons que le Parlement anglais est son propre maître. Il n'a pas besoin de l'assistance de qui que ce soit pour prolonger sa propre existence. Je crois qu'il a tort de prolonger sa vie régulière; mais c'est sa propre affaire. En Canada, notre position est différente. Quant à moi je ne suis pas disposé à demander au parlement anglais de conférer aux membres de la Chambre des communes du Canada un mandat d'une plus longue durée que celui donné par le peuple. Je ne suis pas le seul de cet avis. "La Gazette" de Montréal du 25 novembre dernier nous donne aussi les raisons pour lesquelles nous ne devons pas prolonger la vie du présent Parlement. "La Gazette" nous fait voir que l'Angleterre occupe une position différente de la nôtre. En Angleterre, le chef de l'opposition a consenti à se joindre au gouvernement pour partager la responsabilité de ce dernier dans la direction des affaires du pays, et l'on a raison, en Angleterre, de dire que les deux partis politiques sont unis dans toute initiative prise par le parlement. En Canada, le Gouvernement n'a pas demandé à l'opposition de se joindre à lui, et je ne crois pas, du reste, que l'opposition—cût-elle été invitée à le faire—aurait accepté cette invitation. J'espère du moins, qu'elle ne l'accepterait pas encore; mais c'est sa propre affaire. J'ignore si le Gouvernement actuel a demandé au chef de l'opposition de coopérer avec lui. Je ne sais pas qu'il ait jamais offert à l'opposition quatre ou cinq portefeuilles pour l'aider à poursuivre la guerre, comme la chose a été faite en Angleterre.

L'honorable M. CLORAN: Ecoutez! Ecoutez!

L'honorable M. CHOQUETTE: "La Gazette" de Montréal est un bon journal. Je la lis tous les jours pour me renseigner sur les questions d'intérêt public. Je ne partage pas toujours sa manière de voir; mais j'aime à la lire parcequ'on y trouve généralement des renseignements utiles. Ses articles de rédaction sont très bons.

Voilà ce qu'elle dit sur la

Durée du Parlement.

La situation en Canada est différente. Nous avons ici, une loi fondamentale et écrite, qui limite à cinq années l'existence de chaque Chambre des communes élue. Ce terme est si long que, avant son expiration, une dissolution a généralement été conseillée et ordonnée. Dans le présent cas, le terme de cinq ans expire l'automne prochain. Les élections générales devraient être, par conséquent tenues alors, si non plus tôt, et cela que la guerre soit terminée ou non. A la vérité, si la guerre n'est pas terminée, le

L'honorable M. CHOQUETTE.]

besoin de faire les élections se fera peut-être plus sentir que si la paix était conclue. La situation est sérieuse, aujourd'hui, et elle peut s'aggraver davantage d'ici à un an, et exiger de nouveaux efforts, ou de nouveaux sacrifices tels que, seule, une nouvelle Chambre des communes, revêtue de l'autorité d'un mandat fraîchement obtenu du peuple, pourrait prendre convenablement l'initiative de mesures propres à rendre possibles ces sacrifices. Une autre chose à considérer, c'est qu'à présent, la Chambre des communes actuelle n'est pas une représentation parfaite de la population entière du pays. La distribution des districts électoraux est basée sur le recensement de 1901. Une grande partie de la population actuelle n'est pas proportionnellement représentée, tandis qu'une autre partie possède un plus grand nombre de représentants qu'elle ne devrait avoir. Un état de choses de cette nature ne devrait pas être continué plus longtemps qu'il ne le faut. Toutes les plus fortes raisons militent contre la prolongation du terme de la Chambre des communes du Canada et sont en faveur du maintien de la limite actuellement fixée d'un Parlement. La tenue d'une élection générale n'offre aucun danger. Il y a des hommes qui profiteraient d'une circonstance de ce genre pour manifester l'étroitesse de leur esprit, ou pour embarrasser leurs adversaires. C'est ce qui se fait actuellement. Mais, ces hommes ne peuvent influencer les masses. Les hommes capables; les véritables chefs; ceux dont l'influence domine dans la vie publique, peuvent se présenter devant le peuple; exposer leurs vues sans heurter les préjugés; sans exciter la haine.

Les chefs de la nation sont d'accord sur la grande question du jour. Ils veulent tous que la présente guerre soit continuée jusqu'à ce que le but visé soit atteint. Puis, celui qui est chargé spécialement de l'organisation à faire pour cette guerre ne voudrait pas négliger ses devoirs pendant un seul jour pour s'occuper d'une élection. La question n'est présentement pas de chercher des avantages de parti dans une élection. La question est trop importante, et il ne faut pas qu'elle soit compliquée davantage par les préjugés, ou par le désir d'obtenir un succès électoral.

Qu'est-ce que les membres du Gouvernement, ou les chefs du parti libéral-conservateur, ont à dire contre cet article de la "Gazette" de Montréal? N'est-il pas entièrement judicieux du commencement jusqu'à la fin? Je réponds oui, et, je le répète, je soutiens qu'il est dangereux de toucher à la constitution. Toutes les raisons et les faits justifient l'opinion qu'une élection générale doit avoir lieu avant la fin de la guerre, afin de donner au peuple une occasion de se prononcer sur les questions soulevées, ici.

La "Gazette" de Montréal traite si judicieusement ce sujet que je ne vois pas comment tout honorable membre du Sénat, ou de la Chambre des communes, pourrait dire le contraire, à moins que l'on ne veuille se cramponner au pouvoir plus longtemps que le terme régulier du présent Parlement, afin de pouvoir continuer à distribuer le patronage à ses amis.